

Séance du Conseil Municipal du 1^{er} Mars 2010

Nombre de membres - en exercice :	11	Date de convocation:	22.02.2010
- présents :	11	Date d'affichage:	22.02.2010
- votants :	11		

Etaient présents: P.RICHOMME, P.COLLARD, D.BARBIER, C.LARGE, F.LEJEUNE-BOEVER, C.PONGNOT, F.GALIMAND, A.MASSARD, V.FOUCHART, F.GIANONCELLI et J.LEJEUNE

Mme Catherine LARGE a été élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Préparation des élections régionales:

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il faut mettre en place les permanences de bureau de vote lors des élections régionales du 14 et 21 mars prochain.

Préparation du Budget primitif :

Monsieur le Maire énumère les différentes opérations qui pourraient être inscrites en investissement lors du budget primitif 2010 :

- Aménagement rue de l'école :
Etude : 2123 €
Agencement : 18.877 €
- Enfouissement des réseaux rue de l'école/rue de Mutry :
48.106 € (dont 17.000 € pour enfouissement FranceTélécom)
- Allées du cimetière :
8791 € pour transformer les allées du cimetière avec décapage et mise en place de gravillons
- Embellissement et Fleurissement durable :
Etude : 2350 €
Suivi : 1975 €
Travaux d'embellissement : 2521 €
- Hydraulique du village : réception des propositions pour le 11 mars

Regroupement scolaire :

Monsieur le Maire explique les différentes étapes de financement possible aux membres du Conseil Municipal ainsi que la somme qui sera à la charge des 3 communes (Tauxières-Mutry, Louvois et Fontaine sur Ay)

Projet de la construction de l'école :

- Bâtiments : 1.956.646 €
Subvention du département : 31 % sur 100 % du montant soit 605.320 €
Subvention de la région : 270.000 €
Subvention de la CAF : 23.400 €
Reste à régler : 1.053.895 €

Projet de la voirie de l'école :

- Coût de la voirie : 337.900 €
- DGE à hauteur de 30 % : 101.370 €
- Reste à régler : 236.530 €**

Achat du terrain à la Commune :

- Terrain : 150.000 €

Total des charges à répartir sur les 3 communes : 1.440.425 €

Louvois : 553.400 €

Tauxières et Fontaine : 886.000 €

Fond concours de la communauté de communes : 350.000 € pour les 2 villages (Tauxières et Fontaine)

Donc la charge financière pour les 3 communes est la suivante :

- Louvois : 553.770 €
- Tauxières : 248.000 €
- Fontaine : 288.000 €

Estimation des frais de fonctionnement :

Tauxières :	34.721 € à l'heure actuelle
	21.199 € après construction du groupement
Louvois :	37.715 € à l'heure actuelle
	28.787 € après construction du groupement
Fontaine	? à l'heure actuelle (chiffres non communiqués)
	24570 € après construction du groupement

Délibération n°2010-07 : Projet du regroupement scolaire :

Monsieur le Maire, après avoir exposé les charges financières liées à l'investissement pour chacune des communes ainsi que les frais de fonctionnement, demande à son Conseil Municipal de se positionner sur le projet de construction du regroupement scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal souhaite :

Pour : 10 voix Abstention : 1 voix

- S'engager dans la construction du regroupement scolaire

Assainissement collectif :

L'étude pour l'assainissement collectif est en cours.